



**ACADEMIE
DE GUADELOUPE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

REUNION DE RENTREE

Education Physique et Sportive

01 Octobre 2020

ORDRE DU JOUR

ACCUEIL
Intervention IGESR

BILAN ANNEE ECOULEE
CONTEXTE SANITAIRE
PROTOCOLE SANITAIRE
FICHE DE REPRISE DE L'EPS
RECOMMANDATIONS EN
EPS

INTERVENTIONS DES
PARTENAIRES
QUESTIONS ECRITES
RDVC
NUMERIQUE ET EPS
FPC ET EPS
EXAMENS EPS
SPORT SCOLAIRE
QUESTIONS DIVERSES

Intervention de l'IGESR

—
André CANVEL



Bilan de l'année écoulée



Confinement
Continuité
pédagogique
Oraux du
CAPEPS Ext.

Bilan de l'année écoulée

■ Construction du Projet d'Académie 2020-2023

- Le projet d'académie 2020-2023 « *Réussir en territoire insulaire, archipelagique et multilingue* »,
 - Articulé autour de quatre axes :
 - des performances à améliorer,
 - des parcours à sécuriser,
 - des personnels à valoriser et
 - des partenariats à renforcer,
- projet audacieux, ambitieux et volontariste.

■ Crise sanitaire

- Fermeture de tous les établissements scolaires à compter du 16 mars.
- Continuité pédagogique et administrative avec activation de tous les leviers : radiophoniques, numériques, téléphoniques, postaux, réseaux sociaux... pour maintenir le lien, soutenir élèves et personnels.
- Document bilan des actions réalisées pendant la période de confinement.

Bilan de l'année écoulée

■ Dé confinement progressif et la reprise

- Le retour progressif des élèves à l'école à partir du 11 Mai
- Dispositions pour annuler les épreuves finales des examens du bac et du DNB ont été prises.

Les résultats:

- DNB, des résultats à la hausse de plus de 11 points /à la session 2019.
- Le DNB général enregistre 96,9% de réussite contre 85,5% à la session 2019.
- Le DNB professionnel s'élève à 85,1% à 73,8% en 2019.
- BAC, taux de réussite est de l'ordre de 97,2% soit 11 points d'écart par rapport à la session 2019 qui s'élevait à 85,4%.
- Le bac professionnel enregistre la plus forte hausse: plus de 13 points d'écart soit 94% contre 80,8%. Il est suivi du bac général avec 8 points de plus soit 96,9% contre 85,5% et enfin du bac techno avec 5,9 points de plus soit 98,1% contre 92,2%.
- Opération vacances apprenantes formalisée.
- le dispositif « école ouverte » mis en place avec succès.

Une nouvelle année s'ouvre

■ Dans un contexte :

- Un territoire en état d'alerte maximale
- Continuer à composer avec le virus
- Première rentrée sous le sceau d'un ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse élargi aux sports.
- Notre feuille de route qui prend appui sur trois éléments fondateurs :
 - La réforme Transformation jeunesse, engagement et sport,
 - La circulaire de rentrée,
 - Le projet d'Académie.

Les priorités nationales

Cette année scolaire poursuit quatre priorités :

- protéger la santé des élèves et des personnels
- développer l'esprit d'équipe tant chez les adultes que chez les élèves pour assurer notre mission fondamentale de transmission des savoirs et de réduction des écarts de niveau
- assurer la pleine inclusion de tous les enfants à besoins éducatifs particuliers
- transmettre les valeurs civiques

Le bilan EPS

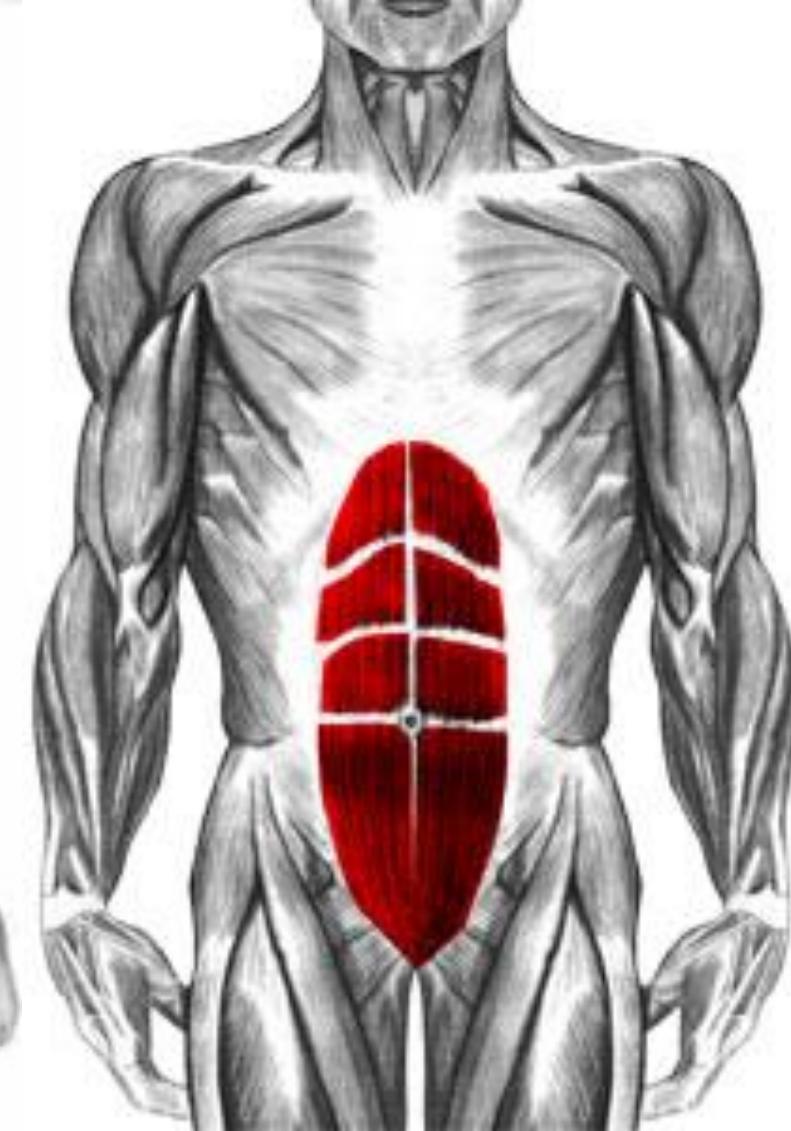
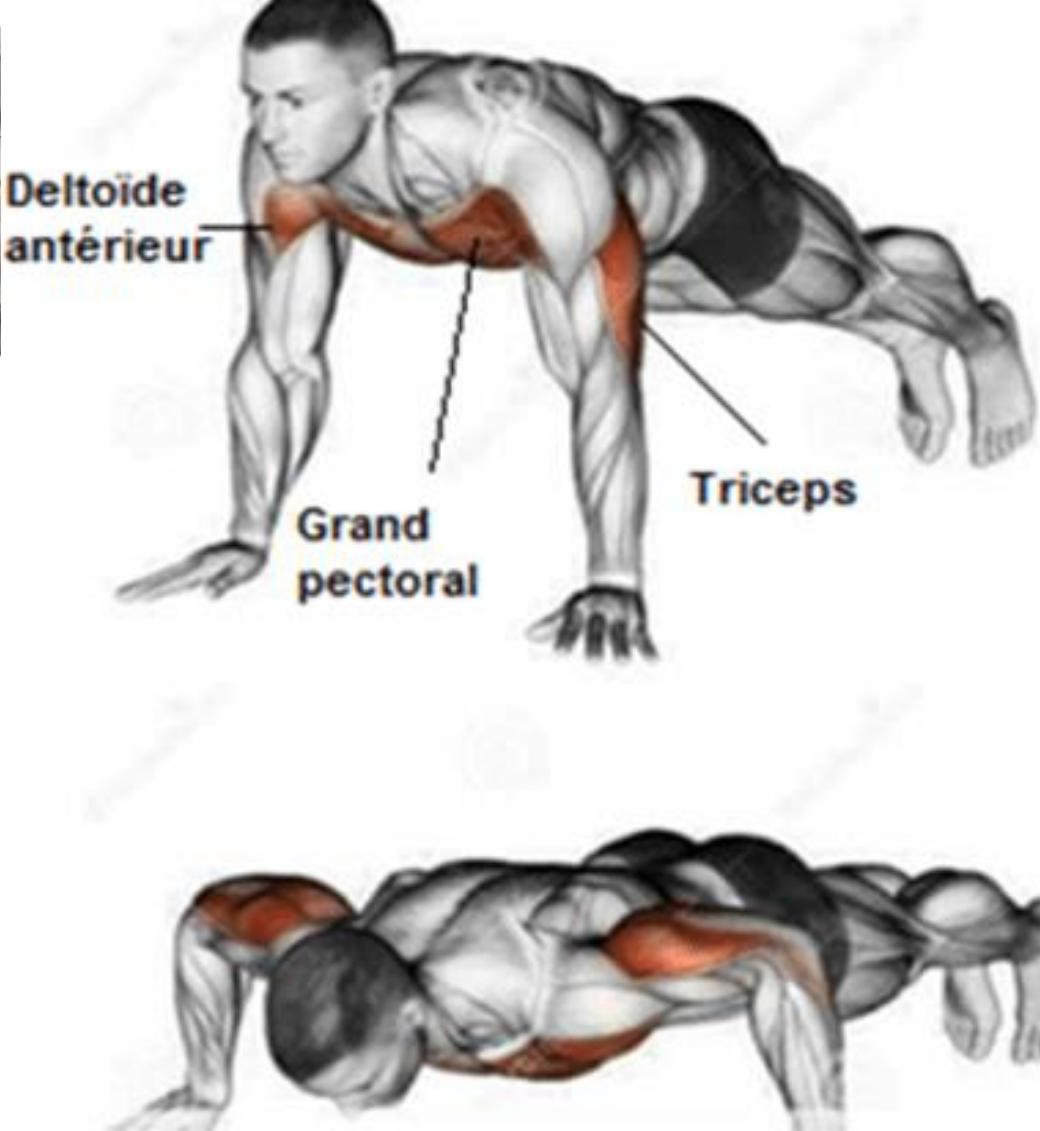
Continuité
pédagogique
dynamique au
collège,



Accompagnement
des collègues de
lycées GT et pro
(référentiels)

Formation I PackEPS
**Formations en
distanciel**
**Continuité
pédagogique**

Epreuves orales
CAPEPS Ext.
Formation continue"



LES BURPEES

Exemple de Padlet

→ ⌛ 🏠 https://padlet.com/a_bertrand971/26qxuy95gzt5 ⋮ ⌂ ⌂ ⌂

Débuter avec Firefox CNCE 2019 by jérôme ... Arena-Accueil PORTAIL V1.20.1.15.2.84 Institut des hautes étu... Authentification - Tribu RCI - Toute l'info de la... Microsoft Office Accueil

S'INSCRIRE CONNEXION PARTAGER ? ⌂

Aline Bertrand • 5 mois

Ma chorégraphie

construire sa chorégraphie les nouvelles publications sont en violet

exigences de composition

video d'aide

production finale

musique

procédés de composition en danse

un exemple avec le même musique

MA CHOREGRAPHIE

COMPOSITION

Bonjour à tous

Ayant suivi un cycle danse contemporaine cette année ou l'année dernière pour les Séries je vous propose de réaliser une chorégraphie, seul ou avec votre famille.

Le principe est le suivant tout ce dont vous avez besoin « c'est de vous-même et d'une chaise » voilà les mots de la chorégraphe Flamande Anne Teresa De Keermaeker. Vous devez danser sur, autour, à partir de cette chaise. Si vous êtes à plusieurs vous pouvez utiliser des principes de composition comme l'unisson, la cascade ... si vous êtes seul la répétition, les énergies ... Prenez votre temps pour vous entraîner filmez-vous ou travaillez devant un miroir pour vous aider et quand vous êtes prêt filmez-vous.

A renvoyer à aline.bertrand@ac-guadeloupe.fr

Je compte sur vous, je ferai un montage de l'ensemble des productions que je partagerai avec vous SURPRENEZ-MOI ET PRENEZ DU PLAISIR

ZUZU

Les priorités EPS

Suivi de l'EPS au collège (observatoire),
Savoir nager,

Accompagnement des programmes lycées GT et pro (ressources)

Réactivation site disciplinaire, IPackEPS

Formation de formateurs
Formation continue"

LE CONTEXTE SANITAIRE



D- Continuité des cours d'EPS

Ecole: les cours d'EPS continueront d'avoir lieu

[éducation](#) | [enseignants](#) | [santé](#) | [virus](#) | [épidémie](#)

Paris, France | AFP | 25/09/2020 12:43 UTC+2

Tous les élèves français vont continuer d'avoir des cours d'éducation physique et sportive (EPS), assure le ministère de l'Education à l'AFP, deux jours après l'annonce de la fermeture de gymnases et salles de sport.

Mercredi, le ministre de la Santé Olivier Véran a annoncé une nouvelle série de restrictions pour limiter la propagation de l'épidémie de coronavirus, dont "la fermeture des salles de sport et des gymnases" dans les zones d'alerte renforcées.

"Quand il y a un gymnase dans l'enceinte d'un établissement scolaire, les cours d'EPS pourront continuer d'y avoir lieu en respectant le protocole en vigueur", a indiqué à l'AFP l'entourage du ministre de l'Education Jean-Michel Blanquer.

Dans des recommandations publiées en début d'année, le ministère avait précisé que le port du masque n'était pas possible lors de la pratique physique et qu'il faudrait respecter une distanciation d'"au moins deux mètres" entre élèves, "sauf lorsque la nature de la pratique ne le permet pas".

Pour les cours qui se déroulent dans un gymnase extérieur, géré par exemple par une collectivité, des discussions sont toujours en cours. Les publics scolaires pourront-ils continuer d'utiliser le gymnase? Un décret précisant les choses est attendu dans les 48 heures. Selon le ministère. Quoi qu'il arrive, les cours d'EPS se poursuivront au sein de

D- Continuité des cours d'EPS

pratique ne le permet pas".

Pour les cours qui se déroulent dans un gymnase extérieur, géré par exemple par une collectivité, des discussions sont toujours en cours. Les publics scolaires pourront-ils continuer d'utiliser le gymnase? Un décret précisant les choses est attendu dans les 48 heures, selon le ministère. Quoiqu'il arrive, les cours d'EPS se poursuivront au sein de l'établissement ou à l'extérieur, assure-t-il.

Quant aux piscines, le Premier ministre Jean Castex a annoncé jeudi soir leur fermeture.

"A ce stade, elles vont rester ouvertes pour les +pro+ comme l'Insep (Institut national du sport, de l'expertise et de la performance) ou les étudiants en Staps (sciences et techniques des activités physiques et sportives)", indique-t-on au ministère de l'Education. Pour les publics scolaires, les discussions se poursuivaient vendredi avec le ministre de la Santé.

ito/tib/or

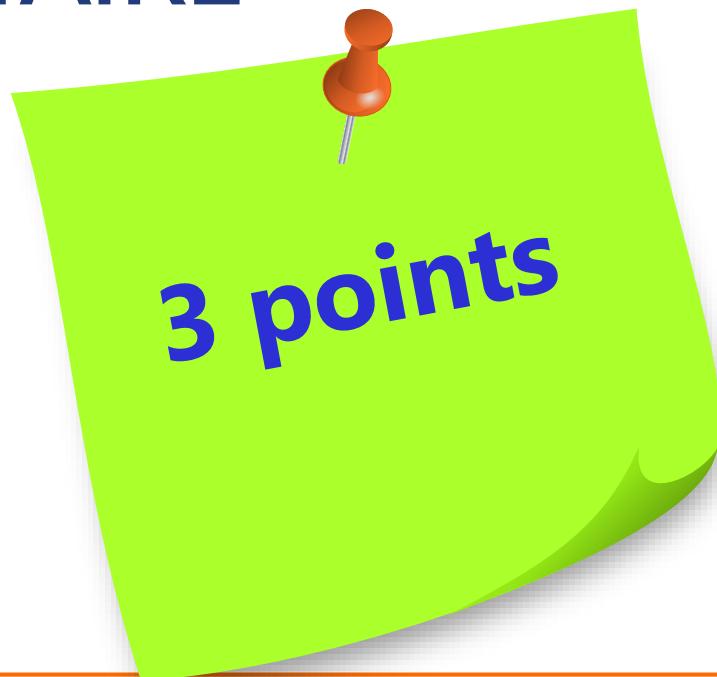
Courrier de Monsieur le préfet de région-30/09/20

- Pour les activités sportives pratiquées en ERP couverts (type X: gymnases, palais des sports, etc...) seuls les publics prioritaires pourront continuer d'y exercer leur pratique sportive au titre d'une continuité éducative, professionnelle, ou de haute performance : scolaire, mineurs pratiquants en association sportive, sportifs de haut niveau et espoirs, sportifs professionnels, personnes en formation professionnelle ou universitaire (STAPS).
- Pour les activités sportives pratiquées en ERP extérieurs (type PA: stades, courts de tennis, etc...), nous retrouvons les publics prioritaires définis ci-dessus, ainsi que la pratique sportive encadrée (en association ou dans le temps scolaire) pour les jeunes et les adultes (sans limitation à 10 personnes).
- Les piscines, toutes en plein air en Guadeloupe, relèvent des mêmes dispositions que les ERP PA.
- Pour les Etablissements Recevant du Public (ERP) ci-dessus (X et PA) la formule du huis clos pour toute activité sportive (entraînement ou compétition) continue de s'imposer (ni spectateurs ni accompagnateurs) avec le respect strict des protocoles sanitaires.

Courrier de Monsieur le préfet de région-30/09/20

- Les disciplines sportives de plein air (équitation, nautisme, randonnées, plongée, cyclisme, etc...) au sein d'un établissement d'APS devront donc respecter ce seuil limite de 10 personnes (sportifs mineurs et/ou majeurs, encadrement compris) dans le respect des protocoles sanitaires élaborés par les fédérations de rattachement.
- Les salles de sport ou de remise en forme ne sont pas autorisées à ouvrir.
- La limitation des rassemblements à 10 personnes maximum ne s'applique pas aux activités scolaires.

PROTOCOLE SANITAIRE



3 points

A- Le protocole traduit les prescriptions émises par les autorités sanitaires pour qu'elles soient applicables dans le cadre de l'École

Accueil de tous les élèves

**Respecter les gestes barrières
Espaces clos
Espaces extérieurs**

Port du masque

Les mesures à prendre nécessitent de tenir compte du contexte propre à chaque école ou établissement.

L Les règles de distanciation physique

- 1.** Dans les espaces clos (salles de classe, etc.), la distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves.
- 2.** Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.
- 3.** Les gestes barrières rappelés ci-après, doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.
- 4.** Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

L Le port du masque

1. Pour les collégiens et les lycéens, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.
2. Bien entendu, **le port du masque n'est pas obligatoire** lorsqu'il est incompatible avec l'activité (pratiques sportives, etc.).
3. Dans ses situations, une attention particulière est apportée à la limitation du brassage et/ou au respect de la distanciation.

L La limitation du brassage

- 1.** La limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes ou niveaux) **n'est pas obligatoire**. Les personnels ainsi que les collégiens et les lycéens portent un masque durant tous leurs déplacements.
- 2.** De même, la limitation du brassage dans les transports scolaires **n'est pas obligatoire**.
- 3.** Toutefois, toute personne de onze ou plus porte un masque.

La désinfection des locaux et matériels

- 1.** Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.
- 2.** Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour.
- 3.** Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, ateliers et autres espaces communs (comme les poignées de portes) est également réalisé au minimum une fois par jour.
- 4.** L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, etc.) est permise.

FICHE DE REPRISE DE L'EPS



A- Une rentrée progressive et adaptée

I. Des professeurs d'EPS compétents

La rentrée doit donc être progressive et adaptée, mais avec l'objectif partagé de proposer rapidement une EPS riche et source d'apprentissages réels.

Généralités

Les professeurs des écoles et les professeurs d'EPS sont compétents pour adapter leur organisation, leur enseignement et leur projet pédagogique à ces conditions sanitaires ; les programmes de la discipline le permettent.

En termes d'encadrement, l'EPS se déroule dans les mêmes conditions d'encadrement que les autres disciplines scolaires : un professeur peut donc encadrer sa classe entière en EPS depuis l'école ou l'établissement scolaire jusqu'à l'équipement sportif.

A- Les cours d'EPS reprennent dans l'emploi du temps

I. Prendre le temps d'une évaluation diagnostique sur le plan physique et psychologique

Les cours d'EPS reprennent dans l'emploi du temps des élèves, quel que soit le niveau de classe, sur des temps scolaires qui donnent accès aux équipements sportifs.

Projets et apprentissages

- Prendre le temps d'une évaluation diagnostique des élèves sur le plan physique et psychologique, au travers de l'activité physique sportive ou artistique (APSA) prévue ou par des modalités2 spécifiquement dédiées.
- Cette évaluation doit envisager différentes facettes de l'activité des élèves, en dépassant les seules ressources mobilisées dans l'APSA.
- Être attentif aux élèves des classes de 6e et de 2nde qui découvriront un établissement et une nouvelle organisation en plus d'une EPS adaptée.

Installations sportives

Privilégier les activités extérieures, l'activité physique est naturellement possible en gymnase. Dans le respect des règles de distanciation précédemment indiquées, les gymnases permettent la pratique de nombreuses activités physiques autres que les sports collectifs (step, danse, préparation physique, ateliers de gymnastique, etc.).

A- Les cours d'EPS reprennent dans l'emploi du temps

I. Aborder et entrer dans de véritables apprentissages

L'utilisation de ces installations sportives doit se faire autant que possible comme les autres années afin de garantir le bénéfice d'équipements dédiés.

Projets et apprentissages

- Remettre au centre l'idée du collectif.
- Le temps de confinement souvent vécu de manière très individuelle doit laisser la place à un temps plus collectif et collaboratif (même avec des conditions sanitaires particulières) lors de l'enseignement en présentiel, conformément aux valeurs portées par la discipline.
- Aborder et entrer dans de véritables apprentissages liés aux programmes en dépassant la simple « remise en forme » des élèves.

Installations sportives

S'agissant des activités aquatiques, elles sont possibles et organisées dans le respect de la réglementation applicable et des règlements de chaque piscine (dont se déduit le nombre d'élèves dans une même ligne d'eau).

A- L'utilisation de matériel sportif partagé est possible

I. Le port du masque pas possible lors de la pratique physique

Modalités d'enseignement

Dans l'éventualité d'un renforcement local des contraintes sanitaires, tel que le prévoit le plan de continuité, il conviendra de recourir, en les adaptant le cas échéant, aux ressources disponibles sur les sites académiques et sur les espaces numériques destination des élèves. Celles-ci ont été produites lors du confinement et sont donc adossées à des conditions matérielles extrêmement souvent des Elles nécessitent souvent des ajustements afin d'être adaptées aux conditions d'enseignement définies par le protocole sanitaire (alternance du présentiel et du distanciel, possibilités d'activités en extérieur, en groupes organisés, d'une régulation périodique)!

Matériel pédagogique

« l'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, etc.) est permise ». Par conséquent, l'utilisation de matériel sportif partagé par les élèves d'une même classe ou groupe de classe (raquettes, volants, ballons etc.) est possible. Le personnel est incité à désinfecter le matériel commun régulièrement et fréquemment

Port du masque

Au collège et au lycée, le port du masque est obligatoire pour les personnels comme pour les lycéens et collégiens dans tous les temps scolaires hors activité physique, en tous lieux (gymnase ou espaces extérieurs). En revanche, le port du masque n'est pas possible lors de la pratique physique. Il est alors important de faire respecter par les élèves la distanciation physique. Les textes réglementaires en vigueur, éclairés par les avis du haut conseil de la santé publique, prévoient une distanciation d'au moins deux mètres en cas d'activités sportives, sauf lorsque la nature de la pratique ne le permet pas.

A- Une certification plus souple au collège

I. L'AS peut faire des propositions innovantes

Certification

- L'attribution du DNB au collège est souple.
- L'évaluation du degré de maîtrise des différentes compétences est prévue sur l'ensemble du cycle 4 et les équipes pourront adapter les modalités sans pression évaluative excessive sur la classe de 3e.

Associations sportives

- Les activités de l'association sportive reprennent dans les mêmes conditions.
- L'AS peut faire des propositions innovantes pour une organisation de reprise où l'activité physique sera prépondérante dans le temps scolaire comme périscolaire.

A- Une évaluation certificative qui prennent appui autour de 2 APSA

I. Les fédérations organisatrices des rencontres

- L'évaluation certificative au baccalauréat prévoit la possibilité exceptionnelle de proposer deux activités « en cas d'impossibilité de proposer l'une des trois activités ».
- Nous pouvons considérer la rentrée 2020 comme un cas exceptionnel et la possibilité doit être laissée d'entrer dans l'EPS en septembre sans préoccupation certificative à court terme. Cette possibilité doit aussi être offerte pour les examens de la voie professionnelle.

Certification

- La question des rencontres entre établissements sera traitée avec les fédérations scolaires qui les organisent (UNSS, USEP et UGSEL)

Associations sportives

RECOMMANDATIONS EN EPS



2. Les pratiques en extérieur sont à privilégier

1. Aucune APSA n'est proscrite d'emblée, y compris les sports collectifs à condition de l'adapter aux règles de distanciation (en gymnase comme en extérieur).

3. En ce début d'année, les activités les formes de pratique ou les organisations qui impliquent des contacts directs entre élèves sont déconseillées; elles pourront s'inscrire dans les projets plus tard en fonction de l'évolution de la situation sanitaire, le cas échéant.

4. Les offres de certification doivent s'adapter à ces orientations, sans aucune urgence à organiser le premier CCF; ceci n'empêche pas d'évaluer (et noter) les élèves sur leurs apprentissages.

5. Si l'enseignement devait alterner des temps de présentiel et de distanciel, s'appuyer sur les compétences construites pendant le confinement ou la réflexion engagée concernant le travail personnel de l'élève à la maison.

CIRCULAIRE ACADEMIQUE DU 18 MAI



A- INTERVENTIONS DES PARTENAIRES

Mme EZELIN
M. ROBELOT
M. HASSAN
DIB

Mme EMMANUEL
M. MARROT

QUESTIONS ECRITES



Installations sportives

1. Est ce qu'une collectivité peut nous autoriser à utiliser ses installations sans toilettes ni vestiaires? ISST
2. La note relative aux « conduites à tenir en activité d'enseignement de l'Éducation physique et sportive post confinement en établissement » envoyée le 18 mai dernier était toujours d'actualité ? IPR Diapo 33
3. L'obligation d'une convention signée avec le propriétaire des installations était-ce toujours une condition à la reprise des activités au sein de ces dernières?
4. Sans convention quels sont les risques auxquels nous nous exposons en cas d'utilisation ?
5. Si les douches dans le vestiaire sont séparées par une cloison en béton: doit-on en utiliser une sur deux ou peut on toutes les utiliser (une dizaine)?



Activités support

1. Y a t il des APSA rédhibitoires au regard du contexte sanitaire ?
2. Quelle est la position de l'IPR quand à la pratique des sports collectifs, des sports de combat?
3. La pratique du YOGA entraîne-t-elle l'obligation du port du masque en salle?
4. Quel positionnement de l'inspection vis à vis de l'utilisation des douches (hygiène des élèves)?
5. La commune ne mettant pas à disposition le nécessaire pour se laver les mains (ni gel, ni savon) devons-nous demander au collège de fournir le nécessaire à la désinfection des mains ?
6. Dans le cas où le collège ne pourrait plus subvenir au besoin de l'EPS quelle position devons-nous tenir ?
7. Devons-nous faire fi du protocole de désinfection des mains sur les installations ou devons nous garder les élèves en classe ?



Installations sportives

1. Est ce légal d'imposer aux enseignants la désinfection du matériel ?
2. Les enseignants d'EPS doivent ils porter le masque en permanence même quand ils sont en extérieur? y a-t-il une distance entre le professeur et les élèves qui permet de retirer temporairement le masque?
3. Comment faire pour que les élèves soit à plus d'un mètre de nous et à deux mètres entre eux et pouvoir travailler ?



Examens - Rencontre sportives - UNSS

1. Quelles sont les options ou épreuves facultatives qui restent encore effectif cette année en LP?
 2. CCF ou note en contrôle continue?
 3. Combien d'activités note t-on en CAP cette année dû à la réforme?
1. Le forfait UNSS pour l'affiliation est-il pris en charge en cette année exceptionnelle par la Nationale ?
 2. Les compétitions UNSS auront-ils lieu ?
 3. Les rencontres inter-degrés sont-ils envisageables? Si oui, y a-t-il des restrictions (nombre de participants?)



Port du masque – Les douches

1. Sachant que la ventilation est amplifiée lors d'une pratique physique et que le port du masque gêne les échanges respiratoires, le port du masque est-il tout de même obligatoire en EPS pour les élèves ?
2. En raison des températures élevées et des contraintes des interactions verbales en plein air ou dans de grands espaces, le port du masque est-il obligatoire pour les enseignants d'EPS ? Peut-il être remplacé par une visière ?
3. Peut-on utiliser les vestiaires, ou y-a-t-il des restrictions ou recommandations en ce qui concerne le brassage des élèves, les distances de sécurité, l'utilisation des douches ou le port du masque ?



Port du masque

1. Sachant que la ventilation est amplifiée lors d'une pratique physique et que le port du masque gêne les échanges respiratoires, le port du masque est-il tout de même obligatoire en EPS pour les élèves ?
2. En raison des températures élevées et des contraintes des interactions verbales en plein air ou dans de grands espaces, le port du masque est-il obligatoire pour les enseignants d'EPS ? Peut-il être remplacé par une visière ?
3. Peut-on utiliser les vestiaires, ou y-a-t-il des restrictions ou recommandations en ce qui concerne le brassage des élèves, les distances de sécurité, l'utilisation des douches ou le port du masque ?



APSA Support

- Doit-on proscrire certaines APSA à forte intensité, et si oui lesquelles ou selon quelles modalités de pratique ?
- Les jeux de ballon, les sports de contact et les sports collectifs sont-ils toujours autorisés en collège, comme le stipulait la Fiche N°9 Activités Sportives et Culturelles du précédent Protocole Sanitaire ?
- Pour l'activité Kayak, la note de service du Secrétaire Général en date du 18 mai 2020 stipulait qu'il fallait « privilégier des élèves de haut niveau pouvant se rééquiper en cas de dessalage ». Les recommandations sont-elles toujours les mêmes, ou peut-on permettre à tous les élèves, quel que soit leur niveau, de pratiquer du kayak ?
- Une distanciation physique doit-elle être appliquée lors d'une pratique dans un gymnase ou dans une salle polyvalente ?
- Le Champs d'Apprentissage 5 « Réaliser et orienter son activité physique pour développer ses ressources et s'entretenir » peut-il être expérimenté exceptionnellement en collège pour parer à l'impossibilité d'enseigner certaines APSA ?



Brassage des élèves- Les élèves particuliers

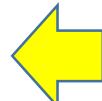
- Le matériel étant partagé entre tous les élèves de l'établissement, doit-on prévoir une désinfection après chaque usage ?
- En cas de désinfection : par qui, avec quel produit, dans quel lieu, selon quel protocole, et sur quel temps ?
- Les élèves présentant des pathologies connues, comme de l'asthme, les élèves drépanocytaires, les élèves diabétiques : peuvent-ils pratiquer l'EPS ou participer à l'Association Sportive ?
- Les élèves dispensés doivent-ils porter un masque ?



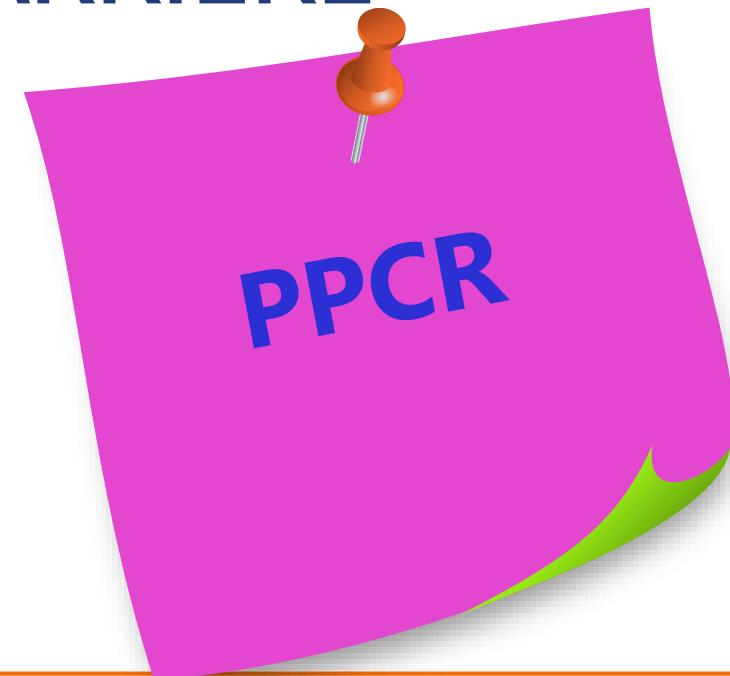
-

Transport

- Nous avons des classes alignées en natation : peut-on mélanger les élèves de classes différentes dans une même groupe ?
- Pour la pratique dans le cadre de l'Association Sportive, peut-on mélanger des élèves de différentes classes et différents niveau ?
- Est-il possible de se rendre sur les lieux de pratique en transports collectifs ?
- S'ils sont possibles, y-a-t-il des règles particulières concernant les transports collectifs entre les lieux de pratique (CO, ...) et le retour aux vestiaires pour y effectuer l'hygiène minimale ?
- Peut-on mutualiser les transports entre plusieurs groupes ?



RENDEZ VOUS DE CARRIERE



A- PPCR- 2 campagnes

I. Le délai de prévenance est de 15 jours

Informations

Suite à la crise de la COVID 19 les enseignants éligibles aux rendez vous de carrière 2019-2020 qui n'ont pas été observés durant l'année scolaire dernière seront visités d'ici les vacances de Toussaint.

Délai - Avis

- Le délai de prévenance de 15 jours est conservé.
- Les enseignants éligibles en 2020-2021 au rendez vous de carrière ont reçu du rectorat un avis les informant.
- Dans ce cadre vous trouverez en suivant le lien SIAE les documents liant le cadrage du dispositif.

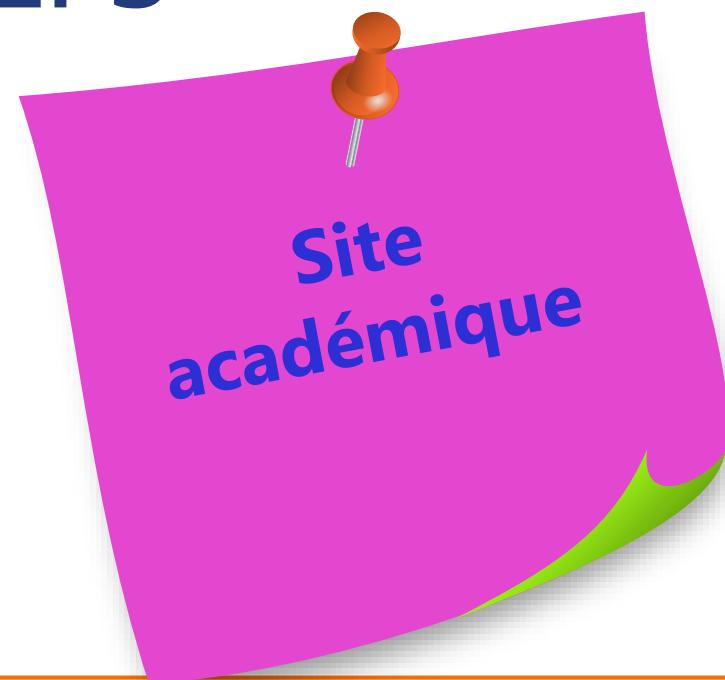
Rappel

Pour la bonne tenue de l'entretien post leçon le document de référence d'aide à la préparation du RDVC est nécessaire.

NUMERIQUE ET EPS



Pascal
GREMION



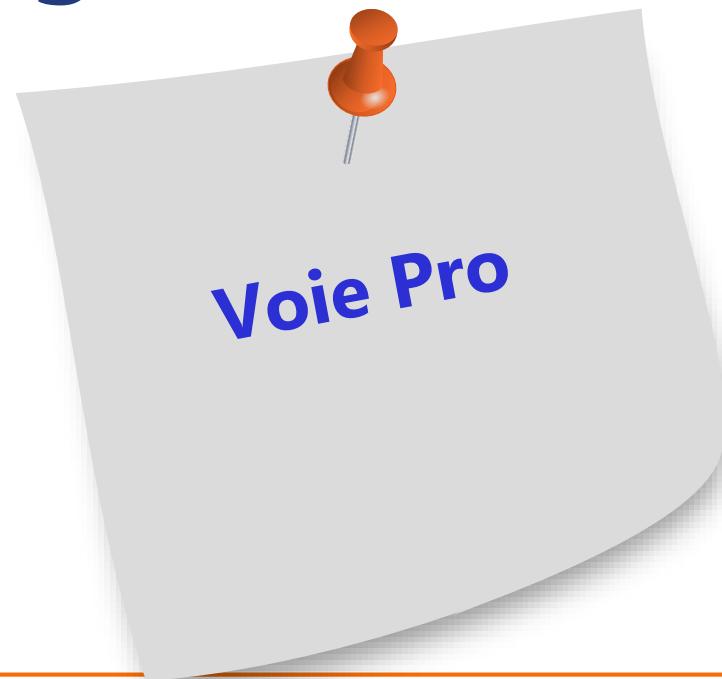
FPC ET EPS



**Aline
BERTRAND**



EXAMENS ET EPS



SPORT SCOLAIRE



Recommandations Associations sportives

- Affiliation de tous les établissements avant **fin novembre** impérativement
- Rédaction des Projet d'AS
- Elaboration des projets d'AS validés par le chef d'établissement à faire parvenir à l'inspection pédagogique du Rectorat et soumis au Conseil d'administration
- Positionner les A.G des AS de chaque établissement le plus rapidement possible
- Programmation et planification à adresser à l'inspection pédagogique
- Renseignement du cahier d'AS (IPackEPS) pour chaque professeur
- Attention aux EPLE qui ne souscrivent pas de licences!!!

INFORMATIONS



—

Excellente année scolaire





Merci pour votre
écoute !!!



Courrier

- Les